

# INFO FLASH

## APORTT - Boycott du CTRPN du 1<sup>er</sup> juin 2018

- ➔ Le dossier temps de travail est un dossier majeur pour les policiers.
- ➔ Le statut travailleur de nuit, la mise en place de 11 heures minimum de repos quotidien et des 35 heures de repos hebdomadaires ne peuvent pas se mettre en place, en remettant en cause les acquis obtenus de longue date.
- ➔ L'UNSA FASMI et ses syndicats n'accepteront aucune remise en cause des règles de compensation, qui se ferait au détriment de tous les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur...

**« En conséquence, l'UNSA FASMI et les autres syndicats ont décidé de boycotter le CTRPN qui, en l'absence de quorum, devra être reconvoqué par le DGPN. »**

**Philippe Capon**  
Secrétaire Général

**UNSA FASMI, autonome & apolitique !**